

A stylized graphic of a person in a wheelchair, rendered in white outlines with blue and yellow accents. The person is facing right. The background consists of a grid of colored rectangles in shades of blue, yellow, and olive green.

plan
D'ACTION
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
à l'égard des personnes handicapées

ACTIONS du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAPH)

Du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

PRÉAMBULE

Ce quatrième plan d'action à l'égard des personnes ayant des limitations fonctionnelles circonscrit l'ensemble des actions privilégiées par le ministère des Transports (MTQ) pour l'année financière 2010-2011 afin de diminuer les obstacles rencontrés par ces personnes et pallier les lacunes qui en découlent.

Plusieurs des obstacles exposés de façon plus explicite dans l'état de la situation réalisé par le Ministère en 2006 ont été abolis à la suite des actions qui ont été entreprises ou menées depuis. Par contre, certains obstacles demeurent et de nouveaux sont apparus. Chacune des actions du présent plan correspond à un ou à un ensemble d'obstacles qui leur sont intrinsèquement liés. La description exhaustive de ces obstacles et le profil du Ministère exposés dans l'état de la situation de 2006 ont bien entendu quelque peu changé. Dans leur ensemble néanmoins, cette description et ce profil demeurent valides. Les aménagements à effectuer sur les infrastructures et les différents moyens de transport pour éliminer tous ces obstacles nécessitent des investissements importants en argent et en temps. Le Ministère avait évalué qu'il en prendrait de cinq à dix ans avant que la situation décrite en 2006 diffère de façon notable. Cette évaluation demeure encore valable. Cet horizon coïncide d'autre part avec celui retenu par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et le gouvernement aux fins d'actualisation de la politique d'ensemble, « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité ». L'état de la situation de 2006 continue donc à servir de référence pour les plans annuels d'action qui se succèdent et qui apparaissent sur le site Internet du Ministère.

Comme pour les plans antérieurs, le plan d'action pour l'année en cours présente sous forme de tableau les interventions que le Ministère entend effectuer. Les champs d'activité ciblés dans ce tableau sont les suivants :

- l'accessibilité aux lieux, aux équipements, aux produits d'approvisionnement et aux infrastructures;
- l'accueil, les communications et la documentation;
- la disponibilité et l'adaptation des services de transport;
- l'embauche et le soutien en emploi des personnes ayant des limitations;
- la recherche, le développement et la planification.

Ces champs correspondent aux activités relevant de la majorité des directions du Ministère. Référant aux divers documents produits par l'OPHQ, une équipe multidisciplinaire a travaillé de concert avec chacune de ces directions pour évaluer le résultat des actions passées et formuler celles à venir. Le coordonnateur de services aux personnes handicapées du Ministère, M. Christian Dufour (418 644-9140, poste 2227), anime ce groupe de travail.

Plusieurs des actions que souhaite mener le Ministère en vue d'inclure dans l'organisation les personnes ayant des incapacités, de même que dans la prestation des services offerts à l'ensemble des citoyens, nécessitent la collaboration de différents autres acteurs du secteur des transports. Ces acteurs, tout comme plusieurs des actions et des programmes relevant de leurs responsabilités, et qu'il importe d'arrimer avec ceux du Ministère, sont mentionnés dans le présent plan d'action. Le Ministère invite tous ces partenaires à poursuivre les efforts déjà consentis en ce sens.

Enfin, ce plan d'action a été adopté par les autorités du Ministère le 13 octobre 2010. Il s'inscrit de plus dans la continuité du Plan global de mise en œuvre de la politique « À part entière » à laquelle souscrit le Ministère.

NOTES : Quelques actions et indicateurs de ce plan d'action proposent des mesures dépassant le cadre du 31 mars 2011. Néanmoins, il est apparu pertinent de les inclure dès maintenant vu qu'ils permettent de brosser un tableau plus complet des démarches en cours pour éliminer les obstacles et combler les lacunes rencontrées par les personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'analyse qui sera faite du bilan 2010-2011 devra donc tenir compte de cette réalité dans l'évaluation de l'atteinte des objectifs, et ce, tant en interne que par l'ensemble des ressources impliquées, notamment à l'OPHQ.

Un nouveau paramètre a été ajouté à la rédaction du PAPH 2010-2011, soit la colonne « Type ». Aux fins de recherche, la numérotation des actions (A1, A2, A3 et ainsi de suite) permet de se retrouver rapidement, d'évaluer le nombre d'actions du plan et d'avoir une idée de leur nature, en regard notamment de la Déclaration de services aux citoyens (DSC) : action en continu (C), entreprise (E), reportée de l'année précédente (R) et nouvelle (N). Le qualificatif « terminées » (T) devrait apparaître quant à lui dans le Bilan 2010-2011 lorsqu'une action ne s'avérera plus nécessaire.

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2010-2011	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
Accessibilité aux lieux, aux équipements et aux produits d'approvisionnement	Répondre aux demandes individuelles d'aménagements particuliers, de lieux et d'équipements, adressées par les employés ayant des limitations, notamment quant au suivi de la directive 2-1-9 du <i>Manuel administratif/Approvisionnement et gestion d'ameublement en bureau</i> traitant de leur accessibilité universelle.	Analyse des demandes et taux de réponse à celles-ci	Toutes les directions	A1 C
	Corriger, au besoin et lors d'un déménagement ou de nouveaux travaux de construction, les lacunes empêchant les personnes handicapées d'accéder aux lieux de façon complètement autonome.	Liste des travaux effectués	DCRM et DT	A2 C
	Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité au siège social en regard notamment des panneaux de contrôle d'ascenseurs pour les rendre accessibles.	Description des adaptations effectuées	DCRM et DGPST	A3 E
	Poursuivre les activités de sensibilisation des gestionnaires à l'importance de maintenir l'aménagement des lieux, à la sécurité et à l'obligation de tenir compte, lors des commandes d'approvisionnement, des besoins des personnes handicapées (article 63, 1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale — achat et location de biens et de services adaptés).	Activités réalisées	DCRM	A4 C, N
Accessibilité aux infrastructures	Résoudre les problèmes de sécurité liés à l'abaissé des trottoirs sur pont (milieu rural) actuellement présenté dans le <i>Guide des dispositifs de retenue</i> et, s'il y a lieu, intégrer ces résultats à la norme du <i>Tome II</i> (Chapitre 6 – Trottoirs) traitant de cet aspect.	Norme révisée	DSO	A5 E

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2010-2011	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
Accessibilité aux infrastructures (suite)	Poursuivre les travaux relativement aux normes qui ont une incidence sur le déplacement des personnes ayant des limitations fonctionnelles en regard notamment : <ul style="list-style-type: none"> - de la révision du <i>Tome I</i> (Chapitre 8 – Carrefours plans) en juin 2011; - de toutes autres demandes s'avérant nécessaires. 	Nombre de normes révisées ayant une incidence sur les personnes handicapées	DSO	A6 C
	En collaboration avec les membres de l'Association des réseaux cyclables du Québec, Kéroul, l'OPHQ et Vélo Québec, poursuivre dans d'autres régions la campagne effectuée à l'été 2009 dans 4 régions, dont l'objectif était de sensibiliser tous les usagers au partage de la Route verte.	Liste des régions concernées.	DSO	A7 E
	Effectuer divers travaux d'aménagement dans le cadre du volet amélioration de la Route verte et portant plus précisément sur l'élimination d'obstacles rencontrés par les personnes ayant des limitations fonctionnelles.	Liste des travaux effectués pour éliminer ces obstacles	DT	A8 C
	Soutenir financièrement le développement de pistes cyclables et de réseaux piétonniers accessibles dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile — volet transport actif.	Nombre et description sommaire des projets subventionnés	DTTP	A9 C
	Simplifier le questionnaire transmis en 2008-2009 à chacune des DT afin de déterminer plus précisément les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et de décrire les actions réalisées, prévues ou proposées pour contrer ou éliminer ces obstacles. Finaliser l'outil de synthèse pour colliger ces données.	Formulaire simplifié Outil développé	DGMO et DGQE	A10 E, N
	Rencontrer les autorités municipales et participer aux diverses rencontres publiques avec les différents autres partenaires afin de les informer, de mieux connaître leurs besoins et de s'assurer de l'application des normes en vigueur.	Exemples de rencontres effectuées et de résultats obtenus	DT	A11 C
Parcs routiers et villages-relais	Poursuivre la mise en place des aires de service	Mise en place des aires de service prévue à l'échéancier pour 2010-2011	DPR	A12 C
	Améliorer graduellement l'accessibilité universelle aux haltes routières actuelles.	Description des améliorations apportées	DT	A13 C

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2010-2011	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
	Mettre en place graduellement, en 4 ans, 45 villages-relais qui doivent inclure des services universellement accessibles dans un délai de 5 ans suivant leur certification.	Nombre de villages-relais mis en place en 2010 en sus des 32 certifiés au 31 mars 2010	DPR	A14 E
	5 ans après l'obtention de l'appellation « Village-relais », faire un suivi des travaux qui doivent être réalisés pour rendre les établissements universellement accessibles.	Nombre de villages-relais conformes à la Charte de qualité en regard de l'accessibilité aux services	DPR et DT	A15 E
	Remplacer à long terme au moins une table à pique-nique par halte routière actuelle par une table qui répond aux critères d'accessibilité universelle, à l'instar de ceux présentés par le Ministère dans la Norme 004, Chapitre 2, <i>Tome IV</i> .	Nombre de tables universellement accessibles remplacées	DT	A16 N
Accueil, communications et documentation	Partager l'information et sensibiliser le personnel aux réalités et aux besoins des personnes handicapées employées par le Ministère, notamment par la diffusion d'articles et par la participation à la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> tenue en juin de chaque année.	Description des articles diffusés et des activités réalisées	DC et DRH	A 17 C
	Poursuivre les travaux de mise à jour du site Web et de l'intranet ministériel en fonction des nouvelles normes gouvernementales sur l'accessibilité d'un site Web.	Travaux effectués	DC	A18 C
	Continuer de collaborer à l'élaboration d'une nouvelle norme gouvernementale sur l'accessibilité d'un document téléchargeable dans un site Web et s'assurer que les nouvelles publications du Ministère sont disponibles en format accessible aux personnes ayant des incapacités sensorielles, sur le site Internet de même que dans l'intranet.	Nombre de publications adaptées	DC	A19 C
	Continuer de collaborer à l'élaboration de la nouvelle norme gouvernementale sur l'accessibilité au multimédia dans un site Web et s'assurer que les nouveaux documents audiovisuels du Ministère sont disponibles en format accessible aux personnes ayant des incapacités sensorielles, sur le site Internet de même que dans l'intranet.	Nombre de publications adaptées	DC	A20 N

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2010-2011	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
	S'assurer que les préposés à l'accueil sont bien informés et outillés pour répondre adéquatement aux demandes d'information en personne de visiteurs ayant des limitations fonctionnelles.	Description des actions prises	DC et DRH	A21 N
	Recueillir les commentaires et prendre en compte les besoins relatifs à la section « Personnes ayant des limitations fonctionnelles » et apporter les modifications, s'il y a lieu.	Description des commentaires soumis et des modifications apportées à la page Web	DC	A22 C, T
	Demeurer vigilants quant aux plaintes (GPL-6004) et aux autres demandes (511, GCO et DT) d'intervention ou d'amélioration des services offerts aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et où le Ministère est concerné.	Résultats obtenus	BSM	A23 C
Transport terrestre	Appliquer le programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées dans le cadre 2008-2012.	Augmentation de 4 à 5 % du taux annuel d'achalandage	DTTP et DT	A24 C
	Poursuivre les travaux du comité interministériel MTQ-OPHQ-MAMROT (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire) afin de compléter la mise en place des services de transport adapté sur tout le territoire.	Rapport présenté, nombre additionnel de municipalités desservies, pourcentage de la population et de services ajoutés	DTTP	A25 E
	Poursuivre les travaux avec la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) afin d'optimiser les services de transport adapté régionaux, ce qui devrait permettre un financement comparable à celui en cours pour les organismes actifs sur le territoire de l'Agence métropolitaine de transport (AMT).	Mise en place d'une approche de financement pour les déplacements interréseaux sur le territoire de la CMQ	DTTP	A26 N
	Réviser le formulaire de demande d'admission au transport adapté.	Nouveau formulaire actualisé et transmis à la clientèle	DTTP	A27 E

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2010-2011	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
Transport terrestre (suite)	Réviser le Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées : <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre la consultation des partenaires (avril-mai 2010); - rédiger le projet de règlement et la documentation de soutien (été 2010); - déposer le projet de règlement (automne 2010); - prépublier le règlement (hiver 2011); - appliquer (automne 2011). 	Projet de règlement et documentation de soutien rédigés Projet de règlement pré publié	DTTP	A28 E
	Coordonner l'élaboration d'un programme de formation pour les chauffeurs de minibus adaptés et des taxis accessibles : déposer la version préliminaire du <i>Guide du formateur</i> et du <i>Guide de l'apprenant</i> .	Guides disponibles en juin 2010.	DTTP	A29 E
	Poursuivre, de concert avec l'OPHQ, les travaux en vue d'instaurer une carte universelle d'accompagnement pour les personnes handicapées : poursuivre les consultations avec les autres partenaires (ARUTAQ, ATUQ, UTAQ).	Instauration de la carte.	DTTP	A30 E
	Appliquer les modalités 2007-2011 du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant — volet taxi.	Nombre de demandes de subventions acceptées en 2010-2011	DTTP et DT	A31 C
	Examiner la possibilité d'élaborer une mesure afin d'évaluer la progression du nombre de taxis universellement accessibles au Québec.	Mesure proposée	DTTP	A32 N
	Lancer une seconde campagne de communication en janvier 2011 destinée cette fois aux propriétaires de taxis afin que les 12 000 chauffeurs de taxi suivent cette formation avant le 31 décembre 2011. S'assurer que les chauffeurs de taxi suivront la formation offerte sur le transport des personnes ayant des limitations fonctionnelles.	Campagne réalisée Nombre de chauffeurs qui auront suivi la formation de février à décembre 2010.	DTTP	A33 E

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2010-2011	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
Transport terrestre (suite)	Produire un guide à l'intention des autorités organisatrices de transport (AOT) pour les inciter à déposer des plans de développement visant l'accessibilité aux services de transport collectif et diffusion de ce guide dans le cadre de sessions de formation et de sensibilisation.	Guide complété Diffusion du guide (printemps 2010) Horaire des sessions (automne 2010) Nombre de plans déposés	DTTP	A34 E
	Soutenir les AOT pour la mise en place de mesures dans le cadre du volet pour les personnes à mobilité réduite du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.	Mesures mises en place Nombre d'AOT opérant les plateformes d'accès des autobus à plancher surbaissé	DTTP et DT	A35 C
	Contribuer au financement de l'installation d'ascenseurs dans deux nouvelles stations du réseau de métro : Henri-Bourassa et Côte-Vertu. Collaborer à la réalisation de diverses autres mesures comme l'installation de tuiles tactiles et d'appuis ischiatiques favorisant l'accessibilité au métro à l'ensemble des personnes à mobilité réduite. Coordonner le Comité sur l'accessibilité au métro de Montréal et y poursuivre les travaux inhérents avec la Société de transport de Montréal (STM) et l'AMT.	Nombre de stations universellement accessibles	DGMO, DIM, DTTP	A36 C
	S'assurer que les infrastructures et les équipements de la future ligne de train de banlieue Montréal-Repentigny (train de l'Est) sont accessibles et poursuivre avec l'AMT le travail d'élimination des obstacles sur les autres lignes de train de banlieue.	Nombre de gares accessibles Obstacles éliminés	DGMO, DIM, DTTP	A37 C
	Appliquer les modalités 2007-2011 du Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant — volet autocars et terminus.	Nombre d'autocars et de terminus adaptés en 2010-2011	DTTP	A38 C
	Modifier la Loi sur les transports pour rendre obligatoire à l'automne 2010 la formation des chauffeurs de berlines en transport scolaire.	Dépôt du projet de loi à l'automne 2010	DTTP	A39 E
	Effectuer un sondage sur les besoins et la satisfaction de la clientèle du transport adapté au Québec.	Étude terminée Rapport produit	DTTP	A40 N

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2010-2011	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
	Participer au comité interministériel (OPHQ, MTQ et autres à venir) sur l'élaboration d'un cadre de référence sur la notion de parcours sans obstacle pour les municipalités et les sociétés de transport.	Dépôt du cadre de référence	DTTP	A41 N
	Participer au groupe de travail interministériel (MAMROT, MELS, MSSS, MTQ, OPHQ) sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé (Groupe Pronovost).	Rapport du groupe de travail	DTTP	A42 N
	Participer à des travaux avec l'OPHQ et le MAMROT visant à établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité aux moyens de transport.	Mise en place de mécanismes de liaison	DTTP	A43 N
	Évaluer à long terme la durabilité du caoutchouc de l'ornièrè rétractable installée au passage à niveau de la route Riverside, en Outaouais, et de celle en caoutchouc de qualité supérieure au passage à niveau de la rue Aberdeen, à Sherbrooke.	Suivi du projet pilote et évaluation du matériel	DTMAF (STF)	A44 E
Transport ferroviaire	<p>Visiter et répertorier des passages à niveau régulièrement empruntés par les personnes utilisant un appareil fonctionnel dans le cadre des activités courantes du STF.</p> <p>Donner suite à ceux décrits comme problématiques et où le Ministère est concerné.</p> <p>Voir à ce que les aménagements requis soient réalisés aux passages à niveau de la rue Galipeau, à Thurso, et à celui du boulevard de l'Aéroport, à Québec.</p>	<p>Nombre de sites répertoriés</p> <p>Description des mesures d'adaptation prises.</p> <p>Aménagements réalisés</p>	DTMAF (STF)	A45 C, T
Transport aérien	Contacteur les responsables des aéroports du MTQ pour s'assurer du suivi approprié des plaintes et corriger, s'il y a lieu, les situations problématiques en fonction des obligations réglementaires et de la disponibilité budgétaire.	<p>Nombre de plaintes reçues</p> <p>Nombre de plaintes traitées</p>	DTMAF (STA)	A46 C
Transport maritime	Accompagner les différents organismes intéressés et susceptibles de contribuer de façon importante à l'élaboration d'une stratégie visant à éliminer les obstacles auxquels les personnes handicapées font face au regard de l'accessibilité aux bateaux de croisières ou aux excursions, et de favoriser la mise en œuvre de cette stratégie.	Aide apportée	DTMAF (STMMVSL)	A47 E

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2010-2011	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
Sécurité en transport	Poursuivre la participation au projet de recherche sur les aides à la mobilité (AMM) et les aides de transport personnel motorisé (ATPM) mené avec la SAAQ et l'Université de Sherbrooke et dont l'échéance est prévue en 2010.	Rapport final complété (ATPM) Version préliminaire du rapport final complété (AMM)	DST	A48 E
	Inclure dans le Plan d'action gouvernemental en sécurité routière les mesures élaborées à propos des personnes handicapées et adopter un cadre de référence à leur égard.	Cadre adopté	DST	A49 E
	Dans le cadre de la réalisation d'audits de sécurité routière, notamment dans les traversées d'agglomération, prendre en compte les besoins relatifs au déplacement des personnes handicapées.	Nombre d'audits effectués où ces besoins ont été pris en compte et description de ceux-ci Description des suites à leur donner	DST	A50 C
	Dans le cadre de l'élaboration de diagnostics locaux ou régionaux de sécurité routière en milieu municipal, en concertation avec les partenaires, étudier particulièrement la sécurité des déplacements des personnes handicapées.	Nombre de diagnostics effectués où la sécurité des personnes handicapées est mise en cause	DST	A51 C
	Effectuer un audit de sécurité à la suite du projet pilote de diagnostic local de sécurité routière à Roussillon.	Identification des problématiques en regard des personnes à mobilité réduite, s'il y a lieu.	DST	A52 E, N
	Collaborer, avec l'AQTR, à la mise en place d'un colloque sur la mobilité réduite : La mobilité pour tous, vers une meilleure cohabitation.	Participation du Ministère Colloque réalisé	DST	A53 N
Embauche et soutien en emploi	Assurer le suivi du Plan d'embauche du gouvernement du Québec s'adressant aux personnes handicapées et rendre compte des résultats dans le rapport annuel de gestion.	Statistiques sur l'embauche et le taux de représentativité atteint	DRH	A54 C
	Proposer des stages en milieu de travail dans le cadre du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.	Nombre de stages proposés	DG	A55 C

CHAMPS D'ACTIVITÉ	ACTIONS 2010-2011	INDICATEURS DE RENDEMENT	UNITÉS	TYPE
Recherche et développement	Dans le prochain appel de propositions de projets de recherche, solliciter certaines directions en leur suggérant de proposer des projets de recherche liés aux sujets permettant d'atteindre les objectifs du Ministère à l'égard des personnes handicapées.	Nombre de projets présentés ayant une incidence sur les personnes handicapées	DER	A56 C
	Mettre à jour la liste des projets de recherche qui concernent les personnes ayant des limitations fonctionnelles et s'assurer qu'elle est facilement accessible sur la page Web du répertoire des projets de recherche soutenus financièrement par le Ministère.	Liste à jour des projets	DER	A57 R
Planification	Rendre compte des objectifs et des cibles atteints concernant l'accessibilité aux infrastructures et aux services de transport, inscrits dans le Plan stratégique du Ministère.	Résultats obtenus	DP	A58 C
	Expérimenter et actualiser les nouveaux outils d'évaluation produits pour rendre compte annuellement des engagements pris par le Ministère en regard de la Déclaration de services aux citoyens.	Résultats obtenus	BSM (SAC)	A59 C
	Développer un outil ou une stratégie commune de collecte de données et de reddition de comptes pour toutes les unités du Ministère en regard du PAPH et du PGMO.	Mesures proposées	BSM et DTTP	A60 N

Légende

AMT : Agence métropolitaine de transport

CTQ : Commission des transports du Québec

BSM : Bureau du sous-ministre

DC : Direction des communications

DCRM : Direction des contrats et des ressources matérielles

DDDER : Direction du développement durable, de l'environnement et de la recherche

DG : Direction générale

DGQE : Direction générale de Québec et de l'Est

DGIT : Direction générale des infrastructures et des technologies

DGMO : Direction générale de Montréal et de l'Ouest

DP : Direction de la planification

DIM : Direction de l'Île-de-Montréal

DPR : Direction des parcs routiers

DRH : Direction des ressources humaines

DSOI : Direction du soutien aux opérations

DST : Direction de la sécurité en transport

DT : Direction territoriale

DTMAF : Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire

DTTP : Direction du transport terrestre des personnes

MAMROT : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

MTQ : Ministère des Transports du Québec

SAAQ : Société de l'assurance automobile du Québec

SAC : Service des affaires corporatives

STA : Service du transport aérien

STMMVSL : Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent

STF : Service du transport ferroviaire